

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 02/08/2017 - 14:32

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Est Métropole Habitat, 53 avenue Paul Krüger, 69100 Villeurbanne

Objet du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour l'achat et la livraison de fournitures d'imprimés pour Est Métropole Habitat.

Durée du marché : Durée de l'accord-cadre : 4 ans à compter de sa notification.

Date prévisionnelle de prise d'effet de l'accord-cadre : 15 Novembre 2017

Montant de l'accord-cadre

Sans montant minimum sur la durée du marché

Montant maximum sur la durée du marché : 60 000 euro(s) HT.

Nombre et consistance des lots : Marché unique

Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Dans ce cadre, une négociation pourra être engagée avec les candidats mieux-disants, tels qu'ils ressortiront de la première analyse des offres.

L'acheteur se réserve néanmoins la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

Cette négociation portera notamment sur les aspects qualitatifs et / ou financiers de l'offre du candidat. Elle pourra se dérouler par phases successives par application des critères d'attribution fixés au présent règlement de la consultation.

Modalités d'attribution : Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire du marché.

Aucune prestation supplémentaire.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Délai de validité des offres : 160 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Justificatifs sollicités :

Lettre de candidature du candidat individuel ou du mandataire du groupement OU formulaire DC1 joint au présent Règlement de consultation

En cas de groupement, la lettre de candidature ou formulaire DC1 (dûment daté et signé) précisera :

- l'identification de chaque membre du groupement: dénomination sociale et adresse, nom et prénom du signataire

- désignation du mandataire

Cette lettre de candidature ou formulaire DC1 sera signé par l'ensemble des membres du groupement.

A défaut de signature d'un membre du groupement de la présente lettre de candidature ou formulaire DC1, un engagement écrit de celui-ci, habilitant le mandataire à signer la lettre de candidature ou formulaire DC1, devra être joint. Cet engagement précisera l'étendue des pouvoirs conférés au mandataire du groupement.

Interdictions de soumissionner :

Dans le cas où le formulaire DC1 n'est pas fourni;

Le candidat produira :

Pour justifier qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations mentionnées à l'article 45-1 et 45-4 a et c de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (relatif aux interdictions de soumissionner obligatoires et générales);

- une attestation sur l'honneur

Pour justifier qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations mentionnées à l'article 45-2 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (relatif aux interdictions de soumissionner obligatoires et générales);

- les certificats délivrés par les administrations et organismes compétentes

Pour justifier qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations mentionnées à l'article 45-3 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (relatif aux interdictions de soumissionner obligatoires et générales);

- la production d'un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence d'exclusion.

Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés.

L'acheteur se réserve la possibilité d'exclure la participation d'un opérateur économique qui se trouve dans l'une des situations mentionnées à l'article 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (relatif aux interdictions de soumissionner facultatives).

Renseignements demandés aux candidats pour l'appréciation de leur capacité financière, technique et professionnelle

Au titre de la capacité financière :

1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

2° Une attestation d'assurance couvrant notamment la responsabilité civile du candidat pour l'année en cours.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Au titre de la capacité technique et professionnelle :

1° Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

2° Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; Nomination d'un référent unique.

3° L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;

4° Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

En cas de groupement, les éléments demandés ci-dessus seront fournis par chaque membre du groupement.

Le candidat peut également utiliser le formulaire DC2 joint au présent règlement de consultation.
Critères de sélection : Prix des prestations 60% (support d'analyse = Simulation de commande DQE non contractuelle)

Après avoir écarté, le cas échéant, les offres anormalement basses, la note de 60 sera attribuée à l'offre moins-disante et les autres offres notées en application de la formule suivante :

Nombre de points = 60% X montant de l'offre moins-disante/montant de l'offre considérée

Qualité de l'offre 40% (support d'analyse = Annexe AE2) à travers les sous-critères précisés ci-dessous :

Chaque critère (ou sous-critère) "technique / qualitatif" est noté de la manière suivante :

- 1) La qualité des documents (40%)
- 2) Les modalités d'exécution des prestations et les délais de livraison (40%)
- 3) Les moyens mis en oeuvre par la société pour limiter les impacts sur l'environnement lors des livraisons (10%)
- 4) Performances en matière de protection de l'environnement (10%)

Date limite : 06 Septembre 2017 à 12h00

Renseignements divers : Nature des prix : Unitaires

Variation des prix : Les prix sont fermes durant le premier exercice, et révisables, au cours des exercices suivants, selon la formule précisée au Cahier des Clauses administratives particulières

Modalités de financement : Ressources propres.

Modalités de Paiement : Paiement par virement bancaire à 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Modalités de remise des candidatures et des offres :

Le pouvoir adjudicateur autorise la remise des offres format papier OU format numérique.

Le candidat devra choisir uniquement l'un des deux formats décrit ci-dessous, sans quoi l'offre sera déclarée irrecevable.

1 - Modalités de remise des offres sous forme papier

Les seuls modes de remise ou d'envoi des plis sont les suivants :

Recommandé avec accusé de réception

Remise par un service de messagerie spécialisé (Chronopost, Jet Service etc...)

Dépôt direct contre récépissé à l'adresse suivante :

Est Métropole Habitat

53 avenue Paul Krüger

BP 45030

69100 VILLEURBANNE

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00.

Le pli fermé doit comporter la mention suivante :

Nom du candidat - adresse

NE PAS OUVRIR

« Accord-cadre à bons de commande pour achat et livraison de fournitures d'imprimés »

2 - Modalités de remise des candidatures et offres sous forme électronique

(articles 40, 41 III, 42 et 102 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016)

Les offres sont remises par voie électronique, via la plate-forme de dématérialisation.

Les candidatures et offres doivent être rédigées en français.

Les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du code civil.

La référence de la consultation est : www.achatpublic.com « Accord-cadre à bons de commande pour achat et livraison de fournitures d'imprimés »

En revanche, la transmission sur un support physique numérique (CD-Rom, Clé Usb,) n'est pas autorisée.

Le dépôt des candidatures et des offres transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

Lorsqu'une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des offres ou bien n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt.

Le pli contiendra les pièces suivantes :

Une lettre de candidature datée et signée

Les justificatifs demandés au point V - 3 relatifs à l'appréciation de la capacité financière, technique et professionnelle

L'annexe au règlement de la consultation RC1 non contractuelle

L'acte d'engagement et ses annexes

- 1 : Le Bordereau des prix unitaires (BPU)

- 2 : Qualité de l'offre : Fiche engagement titulaire

- 3 : Charte pour un achat éthique et responsable en faveur du développement durable.

Le Cahier des Clauses Particulières

Toute offre ne comprenant pas l'annexe AE2 intitulée "Qualité de l'offre" dûment remplie sera déclarée non conforme

Demande de renseignements : Les candidats poseront leur question via le site www.achatpublic.com

Il est vivement conseillé aux candidats de s'identifier sur la plateforme achatpublic.com pour être automatiquement tenu informé des modifications, questions et réponses posées dans le cadre de la présente consultation.

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements concernant l'introduction de recours adresseront leur demande auprès du Tribunal administratif de Lyon :

184 rue Duguesclin - 69003 Lyon

Téléphone : 04 78 14 10 10

Télécopie : 04 78 14 10 65

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Adresse Internet : Le dossier de consultation est disponible sur le site : www.achatpublic.com

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 02/08/2017

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3160629**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Marchés Online Publication intégrale

Département : 69 - Rhône